Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 041-200084994-20260914-2026_0905-DE

Le Controis en Sologne
Contres • Feings
Fougères sur Bièvre
Ouchamps • Thenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU CONTROIS EN SOLOGNE
Séance du 10 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Date de convocation :
4 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de Fougères sur Bièvre, sous la Présidence de Madame Elodie PEAN-NORGUET, Maire

Présents : PÉAN-NORGUET Élodie, CHASSET Michel, BARDOUX Delphine, COLLIN Guillaume, AUDIANE Séverine, MOREAU Dany, TURGIS Isabelle, MARTELLIERE Eric, CORNEVIN Bernard, RUDAULT Patrice, BOURNEUF Axelle, BRAULT Jean-Luc, DARDEAU Céline, DROUHIN Jean-Yves, FERMAUT Emmanuel, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LELARGE Antoine, LEPAGE Frédéric, MICHOT Karine, MOREAU Véronique, PARAGE Monique, RUAULTS Samuel, SAGET-LETHIAS Gilles, ZAPATERO Marie-Josée.

Excusés : AUBE Nathalie (pouvoir à LEPAGE Frédéric), DUISIT Anne-Sophie (pouvoir à CHASSET Michel), LASCAR Martine (pouvoir à CORNEVIN Bernard), LEBERT-CHEVET Eveline (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Valentine (pouvoir MICHOT Karine), SIMOES Catherine (pouvoir AUDIANE Séverine), TETOT Pascale (pouvoir DROUHIN Jean-Yves).

Secrétaire de séance : Samuel RUAULTS

Délibération n°2026-0905 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX ET LA COMMUNE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE POUR LA VALORISATION DU CHATEAU DE FOUGERES-SUR-BIEVRE

Monsieur Emmanuel Fermault, conseiller municipal délégué à la culture informe les membres du conseil que le Centre des monuments nationaux (CMN) assure l'administration, la gestion et la présentation au public du château de Fougères-sur-Bièvre, monument historique appartenant à l'État.

Afin de formaliser leur collaboration, le CMN et la Commune de Le Controis-en-Sologne proposent de conclure une convention de partenariat visant notamment à favoriser la valorisation du château et le développement d'actions et de manifestations culturelles.

La convention prévoit notamment :

- la mise à disposition de certains espaces du château au bénéfice de la Commune pour l'organisation de manifestations identifiées, telles que les Zygophonies ou le cinéma de plein air ;
- la mise à disposition de la salle des fêtes de Fougères-sur-Bièvre au profit du CMN, notamment pour l'accueil de groupes scolaires durant la pause méridienne, sous réserve des disponibilités de la salle ;
- la prise en charge par la Commune du maniement de la vanne de décharge située sur la Bièvre, à proximité du pont-canal ;
- la participation de la Commune à la promotion de la programmation culturelle du château sur ses différents supports de communication : bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux et application PanneauPocket ;
- la valorisation de l'image du monument et l'intégration du logo du Centre des monuments nationaux sur les supports de communication concernés.

La Commune demeurera responsable de la bonne organisation des manifestations qu'elle organise dans l'enceinte du château et devra disposer des assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité.

La convention est conclue pour la période du 1er juin 2026 au 31 décembre 2026, avec tacite reconduction.